

Objectif 4.3 : Promouvoir une meilleure qualité du bâti et des entrées de communes

Favoriser l'enfouissement des réseaux aériens

Priorité d'intervention



Action 45

Enjeux

L'habitat dispersé de la vallée de Kaysersberg a favorisé le développement d'un réseau de lignes électriques et téléphoniques dense. Ces réseaux aériens, ont un impact paysager important, notamment au milieu des grands espaces ouverts et affectent également l'environnement quotidien des habitants.

Les perspectives visuelles (entrées de ville, panoramas,...) sont ainsi affaiblies par le passage de lignes disgracieuses.

L'enjeu pour la CCVK est de favoriser l'enfouissement des réseaux aériens principalement dans les secteurs sensibles, afin d'améliorer la qualité visuelle des paysages, déterminants pour le cadre de vie et le l'image touristique de la vallée.

Communes concernées



Mise en œuvre

Cette action vise à résorber les principaux " points noirs paysagers ", correspondant à des situations d'enchevêtrement des réseaux aériens nuisant à la beauté des paysages, notamment dans les secteurs sensibles du territoire de la CCVK.

La mise en œuvre de cette action comprend trois axes d'intervention selon le niveau de tension des lignes et une faisabilité économique et technique décroissante.

- Le réseau électrique moyenne et basse tension et le réseau téléphonique :

Certains sites posant des problèmes d'insertion paysagère de ce réseau ont été repérés dans le cadre de l'étude écologique et paysagère du GERPLAN et méritent dans un premier temps un traitement prioritaire. En complément de l'inventaire engagé, il importe dans un second temps que chaque commune délimite le ou les secteurs qu'elle souhaite traiter et étudie les différentes options (passage en souterrain ou le long des façades, emploi de poteaux en bois pour les lignes électriques à basse tension, etc.). Le choix de l'une ou l'autre solution dépend à la fois des contraintes esthétiques, fonctionnelles, techniques et budgétaires.

- Le réseau de répartition à 63 KV :

En montagne, les communes de Lapoutroie, Orbey et Labaroche sont concernées par le passage d'une ligne électrique à haute tension (63 KV) qui traverse leur territoire communal du Nord vers le Sud. Sur les communes d'Ammerschwirh et Sigolsheim, une ligne électrique double circuit de 63 KV affaiblit considérablement le paysage d'entrée de la vallée et la façade patrimoniale du vignoble.

- Le réseau de grand transport et d'interconnexion à 400 KV et réseau de répartition à 225 KV :

La vallée de la Weiss est traversée par plusieurs lignes électriques à très haute tension (400 et 225 KV) qui altèrent le quart Sud-Ouest de la vallée à proximité de sites remarquables comme le Petit et Grand Hohnack et le Lac Blanc au Sud du Col du Calvaire. Le passage de ces lignes électriques est d'autant plus prégnant dans le paysage au sol depuis l'exécution de coupes rectilignes dans les massifs boisés.

L'enfouissement d'une partie de ces lignes électriques à très haute tension serait nécessaire pour sécuriser et protéger les sites naturels les plus sensibles, mais il s'avère impossible compte tenu des coûts d'investissements à engager.

En effet, le coût d'une ligne enterrée est près de dix fois plus élevé qu'une ligne "aérienne" pour le 400 KV et cinq fois plus élevé pour le 225 KV. Toutefois, des conventions pourraient être passées avec les gestionnaires de réseau en ce qui concerne l'entretien et la gestion des espaces naturels situés sous le passage des lignes électriques. Il s'agirait d'éviter les coupes forestières rases et de privilégier une gestion plus souple de la végétation arborée (travail sur les lisières notamment). Dans le cadre de la valorisation du patrimoine arboré, le Département apporte une aide financière pour la plantation sous pylônes EDF (taux de 25 %).

Dans les deux premiers cas, il s'agit de solliciter les aides à l'insertion des lignes électriques et téléphoniques du Région Alsace étant donné que toutes les communes du territoire sont membres du PNRBV. L'aide régionale s'applique aux opérations de mise en souterrain des réseaux électriques basse tension, voire moyenne tension (jusqu'à 20 000 volts) et téléphoniques anciens, ou leur pose en technique discrète, situés dans un secteur comportant un intérêt architectural, patrimonial ou paysager particulier. Le projet devra s'inscrire dans un programme global de traitement des réseaux aériens et s'intégrer dans des travaux de voirie.

Echéancier de réalisation

2005	2006	2007	2008	2009	2010
------	------	------	------	------	------

Maîtrise d'ouvrage

CCVK / Communes

Coût prévisionnel

Mise en souterrain d'un câble électrique de 63 KV (estimation)
300 000 à 600 000 euros/km.

Mise en souterrain d'un câble électrique de 20 KV (estimation)

En milieu rural - champ : 50 €/m = 50 000 €/km HT
En zone urbaine : 150 €/m = 150 000 €/km HT
Entrée de ville : 100 €/m = 100 000 €/km HT

Financements possibles

A définir

Partenaires techniques

- Région Alsace
- PNRBV
- EDF
- France Telecom

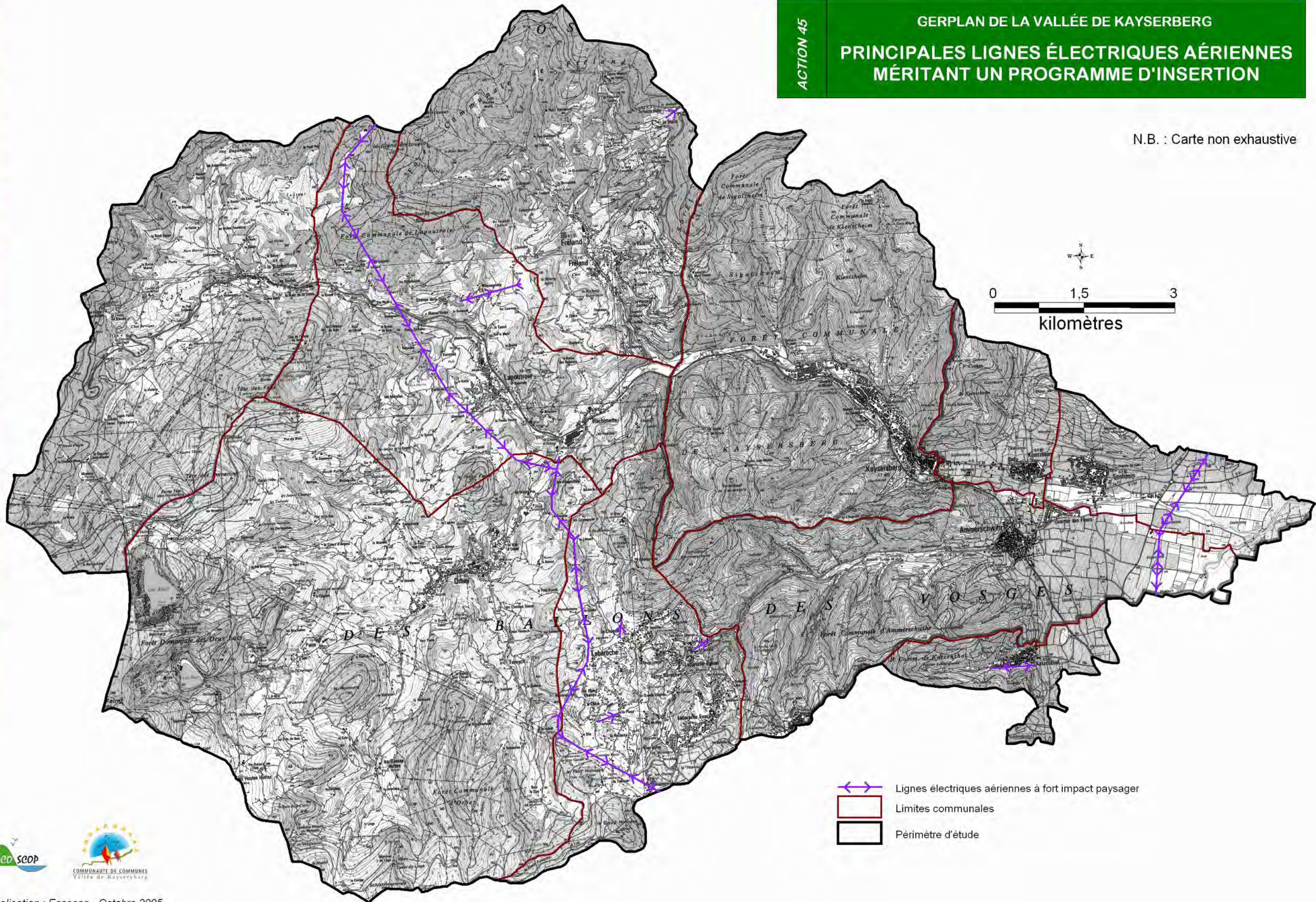
Retours d'expériences




Ribeauvillé et Bergheim : mise en souterrain réseau EDF - France Telecom

Fréquence de l'action

Ponctuelle	Annuelle
------------	----------

N.B. : Carte non exhaustive



-  Lignes électriques aériennes à fort impact paysager
-  Limites communales
-  Périmètre d'étude

